Enseignement et éducation (M2E) : Conseiller principal d'éducation (fiche nationale)

RNCP42930 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	333
Formacode(s)	44542, 44530
Code(s) ROME	K2104
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

UNIVERSITE DE NOUVELLE CALEDONIE · SIRET : 13000322100012

UNIVERSITE DE STRASBOURG · SIRET : 13000545700010
https://www.unistra.fr/

UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE · SIRET : 13001533200013

UNIVERSITE DE LORRAINE · SIRET : 13001550600012

UNIVERSITE DE BORDEAUX · SIRET : 13001835100010

UNIVERSITE DE LA GUYANE · SIRET : 13002059700014

SORBONNE UNIVERSITE · SIRET : 13002338500011

UNIVERSITE COTE D'AZUR · SIRET : 13002566100013

UNIVERSITE PARIS CITE · SIRET : 13002573700011

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE (UPHF) · SIRET : 13002574500014

CY CERGY PARIS UNIVERSITE · SIRET : 13002597600015

UNIVERSITE PARIS-SACLAY · SIRET : 13002602400054
https://www.universite-paris-saclay.fr/

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES · SIRET : 13002608100013

UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE · SIRET : 13002806100013

UNIVERSITE DE LILLE · SIRET : 13002975400012

UNIVERSITE DE MONTPELLIER · SIRET : 13002979600013

UNIVERSITE DE RENNES · SIRET : 13003051300019

UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE · SIRET : 13003061200019

UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE · SIRET : 19141408500016

UNIVERSITE TOULOUSE II · SIRET : 19311383400017

UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE · SIRET : 19350937900015

UNIVERSITE DE TOURS · SIRET : 19370800500478

UNIVERSITE D'ORLEANS · SIRET : 19450855200016

UNIVERSITE D'ANGERS · SIRET : 19490970100303

UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE (URCA) · SIRET : 19511296600799

UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD (UBS) · SIRET : 19561718800600

UNIVERSITE DU LITTORAL COTE D OPALE · SIRET : 19594403800205

UNIVERSITE D ARTOIS · SIRET : 19624401600016

UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR (UPPA) · SIRET : 19640251500270

UNIVERSITE LYON 2 A ET L LUMIERE · SIRET : 19691775100014

UNIVERSITE LYON 3 JEAN MOULIN · SIRET : 19692437700282

UNIVERSITE DU MANS · SIRET : 19720916600010

UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC · SIRET : 19730858800015

INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES · SIRET : 19753488600092

UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE · SIRET : 19761904200017

UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENTIN YVELINE · SIRET : 19781944400013

UNIVERSITE AMIENS PICARDIE JULES VERNE · SIRET : 19801344300017

UNIVERSITE DE TOULON · SIRET : 19830766200017

UNIVERSITE DE POITIERS · SIRET : 19860856400375

UNIVERSITE DE LIMOGES · SIRET : 19870669900321

UNIVERSITE D EVRY VAL D ESSONNE · SIRET : 19911975100014

UNIVERSITE PARIS NANTERRE · SIRET : 19921204400010

UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE · SIRET : 19931238000017

UNIVERSITE DE PARIS VIII.PARIS VINCENNES · SIRET : 19931827000014

UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE · SIRET : 19941111700013

UNIVERSITE DES ANTILLES · SIRET : 19971585500011

UNIVERSITE DE LA REUNION · SIRET : 19974478000016

UNIVERSITE DE LA POLYNESIE FRANCAISE · SIRET : 19987001500013

UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR (UMLP) · SIRET : 93810656400017

UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE · SIRET : 93823061200013

UNIVERSITE DE TOULOUSE · SIRET : 93827139200012

UNIVERSITE JEAN MONNET (EPSCP) · SIRET : 93850168100010

UNIVERSITE DE BREST · SIRET : 94129831700012

Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA)
http://www.ensfea.fr

NANTES UNIVERSITE · SIRET : 13002974700016

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master. Il confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré.
Le master atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences majoritairement adossées à la recherche dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. Le master prépare à la poursuite d'études en doctorat comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention, et est organisé pour favoriser la formation tout au long de la vie.
Les parcours de formation en master tiennent compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.
Le conseiller principal d’éducation est un acteur de la politique éducative de l'établissement (collège ou lycée), à

l'interface entre les enseignants, les personnels non-enseignant, les élèves et leurs familles. Son action dépasse la seule gestion de la vie scolaire : elle s'inscrit dans une mission d'éducation, de prévention, de coordination, d'orientation et d'accompagnement des élèves. Il exerce une responsabilité éducative transversale. Il accompagne les parcours de ses élèves, pilote l'organisation du service de la vie scolaire et anime les équipes placées sous sa responsabilité (assistants d'éducation et services civiques). Il contribue aux côtés des équipes pédagogiques et de direction à la réussite scolaire des élèves, au bon climat de l'établissement et à la formation du futur citoyen qu'est l'élève.
La réforme de la formation initiale des enseignants (Arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation) repose sur une formation articulée autour du recrutement de titulaires d'une licence sans expérience préalable en lien avec les métiers de l'enseignement et de l'éducation qui sont lauréats des concours de recrutement de conseillers principaux d'éducation, désormais positionnés en fin de licence. Il appartient aux établissements d'adapter la formation pour les étudiants non lauréats des concours quand ceux-ci ouvrent cette possibilité. Cette réforme permet de consacrer deux années pleines à l'acquisition progressive des compétences du métier, en tant que stagiaire de la fonction publique.
En se basant sur le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation de l'arrêté du 1er juillet 2013, la certification professionnelle du Master Enseignement et éducation (M2E) : Conseiller principal d'éducation intègre pleinement les missions spécifiques du métier de conseiller principal d'éducation, en particulier : le pilotage de la vie scolaire, le suivi éducatif des élèves, la contribution au climat scolaire et le travail avec les familles et les partenaires. Ce référentiel affirme également une conception dynamique du métier, fondée sur la réflexivité, le travail collectif et l'engagement dans une démarche de formation tout au long de la vie.

ACTIVITÉS VISÉES

- Pilotage du suivi individuel et collectif des élèves (assiduité, climat et rythme scolaires)
- Organisation et animation la vie collective de l'établissement (demi-pension, internat, emploi du temps et encadrement des assistants d'éducation (AED) et services civiques)
- Travail en équipe pluriprofessionnelle et coopération avec les familles et les acteurs extérieurs (travailleurs sociaux, justice, associations).
- Collaboration à la mise en place de projets éducatifs, en lien étroit avec l'équipe pédagogique et les partenaires extérieurs
- Détection et gestion des difficultés des élèves (absentéisme, persévérance scolaire, souffrance psychique, harcèlement) et mobiliser les partenaires
- Gestion des conflits et garantie du respect des règles de vie scolaire pour contribuer à l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté des élèves
- Participation à la réflexion sur la politique éducative de l'établissement en vue de l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'établissement
- Entretiens avec les élèves et les familles ; écouter, informer, orienter et accompagner en inscrivant son action dans l'environnement institutionnel et local
- Contribution au fonctionnement des instances de l'établissement (CA, CVC, CVL, conseils de classe, équipes éducatives)
- Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle en fonction des besoins et en tenant compte de la diversité des élèves
- Contribution à des recherches en éducation et en formation

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Veiller au respect des règles de vie dans l'établissement afin de garantir un accompagnement éducatif cohérent et de prévenir les conflits
- Accompagner les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et écoresponsables dans le cadre de la construction des parcours éducatifs afin de former de futurs citoyens
- Traiter l'information et communiquer de manière adaptée aux élèves [GH1] en mobilisant les outils numériques, une posture d'écoute et une attitude favorable aux échanges et afin de répondre aux besoins de la communauté éducative
- Concevoir une organisation des espaces scolaires et des situations éducatives accessibles à tous afin de maintenir des conditions de vie de qualité et en sécurité au sein de l'établissement
- Accompagner le projet de l'élève afin de contribuer à l'élaboration de son projet d'orientation
- Faire partager les principes de la vie démocratique, les valeurs de la République et le refus de toutes les discriminations afin de former des élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière.
- Prendre en compte la diversité des élèves en mobilisant les apports de la recherche, et les ressources

professionnelles sur le développement de l'élève (adolescent) afin d'inscrire ses actions professionnelles dans une accessibilité pédagogique universelle et contribuer à la réduction des inégalités.
• Contribuer à l'élaboration de réponses collectives et partenariales aux besoins spécifiques des élèves afin de prendre en compte la diversité des élèves (élèves à besoins éducatifs particuliers)
• Développer une pratique éducative respectueuse du cadre républicain, en agissant selon les principes et enjeux du système éducatif, le cadre réglementaire, juridique et éthique du métier
• Adopter une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans les classes et dans l'établissement (collège ou lycée) en répondant notamment aux exigences d'assiduité, ponctualité et confidentialité afin de garantir la sécurité des élèves
• Identifier les évolutions de son environnement professionnel et mobiliser les ressources notamment issues de la recherche, des dispositifs de formation et des communautés professionnelles pour actualiser et développer sa pratique professionnelle
• Organiser et animer l'équipe de vie scolaire afin d'en assurer l'encadrement dans le respect du cadre déontologique et juridique en mobilisant les documents-cadres et les gestes professionnels adaptés
• Animer et coordonner la vie collective de l'établissement (demi-pension, internat, emploi du temps et encadrement des assistants d'éducation (AED) et services civiques)
• Travailler en équipe pluriprofessionnelle et coopérer avec les familles et les intervenants extérieurs dans la vie quotidienne de chaque élève
• Mettre en œuvre et analyser les démarches d'évaluation de la vie scolaire de l'établissement afin d'améliorer le suivi et les résultats des élèves dans le cadre du projet d'établissement.[GH2]
• Analyser sa pratique professionnelle à partir de situations de travail, de données d'observation, des résultats de ses élèves et des apports de la recherche, afin d'en évaluer les effets et d'en améliorer l'efficacité ;
• Élaborer le volet éducatif du projet d'établissement en lien avec l'ensemble de la communauté scolaire afin d'assurer un pilotage concerté et efficace des actions contribuant à la réussite et au bien-être des élèves
• Contribuer au développement des pratiques professionnelles en coopérant avec les membres de la communauté éducative, les réseaux professionnels, afin de concevoir / mettre en œuvre et améliorer des réponses adaptées aux besoins des élèves
• Collaborer à la mise en place de projets éducatifs, en lien étroit avec l'équipe pédagogique et les partenaires extérieurs
• Articuler la diversité des contextes d'exercice au sein de l'écosystème territorial avec les politiques éducatives pour contribuer à la réussite du projet collectif de l'établissement.
• Communiquer de manière adaptée avec son / ses interlocuteur(s) (communauté éducative, partenaires extérieurs, supérieurs hiérarchiques, collègues, parents) afin de se positionner dans une posture d'écoute et une attitude favorable aux échanges
• Coopérer avec les membres de la communauté éducative et les réseaux professionnels, afin de concevoir et améliorer des réponses adaptées aux besoins des élèves
• Développer et intégrer la pratique numérique dans le cadre de ses pratiques institutionnelles en exploitant les possibilités offertes par la diversité des outils et les environnements numériques, afin d'améliorer la qualité du service rendu, de favoriser la collaboration entre les acteurs et de soutenir la réussite des usagers dans un environnement éducatif en constante évolution
• Partager des acquis issus de l'expérience, afin de contribuer au développement des pratiques individuelles et collectives de la communauté professionnelle

Blocs de compétences

RNCP42930BC01 — Accompagner le parcours des élèves au sein de l'établissement

LISTE DE COMPÉTENCES

• Veiller au respect des règles de vie dans l'établissement afin de garantir un accompagnement éducatif cohérent et de prévenir les conflits
• Accompagner les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et écoresponsables dans le cadre de la construction des parcours éducatifs afin de former de futurs citoyens
• Traiter l'information et communiquer de manière adaptée aux élèves en mobilisant les outils numériques, une posture d'écoute et une attitude favorable aux échanges et afin de répondre aux besoins de la communauté éducative
• Concevoir une organisation des espaces scolaires et des situations éducatives accessibles à tous afin de maintenir

des conditions de vie de qualité et en sécurité au sein de l'établissement
• Accompagner le projet de l'élève afin de contribuer à l'élaboration de son projet d'orientation
• Faire partager les principes de la vie démocratique, les valeurs de la République et le refus de toutes les discriminations afin de former des élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière
• Prendre en compte la diversité des élèves en mobilisant les apports de la recherche, et les ressources professionnelles sur le développement de l'élève (adolescent) afin d'inscrire ses actions professionnelles dans une accessibilité pédagogique universelle et contribuer à la réduction des inégalités.
• Contribuer à l'élaboration de réponses collectives et partenariales aux besoins spécifiques des élèves afin de prendre en compte la diversité des élèves (élèves à besoins éducatifs particuliers)
• Développer une pratique éducative respectueuse du cadre républicain, en agissant selon les principes et enjeux du système éducatif, le cadre réglementaire, juridique et éthique du métier
• Adopter une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans les classes et dans l'établissement (collège ou lycée) en répondant notamment aux exigences d'assiduité, ponctualité et confidentialité afin de garantir la sécurité des élèves
• Identifier les évolutions de son environnement professionnel et mobiliser les ressources notamment issues de la recherche, des dispositifs de formation et des communautés professionnelles pour actualiser et développer sa pratique professionnelle

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.
Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification

RNCP42930BC02 — Encadrer les équipes de vie scolaire et coordonner la vie collective dans l'établissement

LISTE DE COMPÉTENCES

• Organiser et animer l'équipe de vie scolaire afin d'en assurer l'encadrement dans le respect du cadre déontologique et juridique en mobilisant les documents-cadres et les gestes professionnels adaptés
• Animer et coordonner la vie collective de l'établissement (demi-pension, internat, emploi du temps et encadrement des assistants d'éducation (AED) et services civiques)
• Travailler en équipe pluriprofessionnelle et coopérer avec les familles et les intervenants extérieurs dans la vie quotidienne de chaque élève
• Mettre en œuvre et analyser les démarches d'évaluation de la vie scolaire de l'établissement afin d'améliorer le suivi et les résultats des élèves dans le cadre du projet d'établissement.
• Analyser sa pratique professionnelle à partir de situations de travail, de données d'observation, des résultats de ses élèves et des apports de la recherche, afin d'en évaluer les effets et d'en améliorer l'efficacité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification

RNCP42930BC03 — Collaborer au sein d'une communauté éducative en s'inscrivant dans un contexte institutionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

• Élaborer le volet éducatif du projet d'établissement en lien avec l'ensemble de la communauté scolaire afin d'assurer un pilotage concerté et efficace des actions contribuant à la réussite et au bien-être des élèves
• Contribuer au développement des pratiques professionnelles en coopérant avec les membres de la communauté éducative, les réseaux professionnels, afin de concevoir / mettre en œuvre et améliorer des réponses adaptées aux besoins des élèves
• Collaborer à la mise en place de projets éducatifs, en lien étroit avec l'équipe pédagogique et les partenaires extérieurs
• Articuler la diversité des contextes d'exercice au sein de l'écosystème territorial avec les politiques éducatives pour contribuer à la réussite du projet collectif de l'établissement.
• Communiquer de manière adaptée avec son / ses interlocuteur(s) (communauté éducative, partenaires extérieurs, supérieurs hiérarchiques, collègues, parents) afin de se positionner dans une posture d'écoute et une attitude favorable aux échanges

- Coopérer avec les membres de la communauté éducative et les réseaux professionnels, afin de concevoir et améliorer des réponses adaptées aux besoins des élèves
- Développer et intégrer la pratique numérique dans le cadre de ses pratiques institutionnelles en exploitant les possibilités offertes par la diversité des outils et les environnements numériques, afin d'améliorer la qualité du service rendu, de favoriser la collaboration entre les acteurs et de soutenir la réussite des usagers dans un environnement éducatif en constante évolution
- Partager des acquis issus de l'expérience, afin de contribuer au développement des pratiques individuelles et collectives de la communauté professionnelle

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.
Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Métiers de l'enseignement et de l'accompagnement pédagogique
8638Z Activités de soutien à l'enseignement

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois immédiatement accessibles :
- Conseiller Principal d'Éducation
- Coordinateur pédagogique

Au terme de 3 à 5 années d'expérience, ils peuvent envisager une évolution de carrière vers des fonctions à responsabilités accrues. Ils ont ainsi vocation à accéder, sous réserve de réussite aux concours ou sélections correspondants,
à des postes de personnels de direction (notamment chef d'établissement), d'inspecteur du premier ou du second degré ou encore à s'orienter vers des fonctions de coordination éducative, de pilotage de la vie scolaire à l'échelle académique, de formation des personnels d'éducation ou d'expertise au sein des services éducatifs.
Cette progression professionnelle valorise les compétences acquises tant dans le champ pédagogique que dans celui de l'éducation, de la coordination des équipes et du pilotage des politiques éducatives.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le CPE met en œuvre les missions des établissements scolaires définies par le Code de l'Éducation. Les aspects fondamentaux du métier reposent sur le décret n°70-738 du 12/08/1970, modifié récemment par le décret 2025--352 du 17 avril 2025 (sur le recrutement et la formation), ainsi que sur l'arrêté du 1er juillet 2013 (référentiel des compétences professionnelles) .

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 492 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X84 — Surveillants d'établissements scolaires et accompagnateurs des élèves en situation de handicap · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	13 309
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	12 %

Familles professionnelles (FAP)	V5X84 — Surveillants d'établissements scolaires et accompagnateurs des élèves en situation de handicap

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les prérequis pour l'entrée en 1ère année du cycle de formation sont précisés dans MonMaster :

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — VAE

Leur composition comprend au moins deux personnes, dont au moins une personne qualifiée au titre de la certification visée.

Un président ou un responsable de jury est désigné parmi ses membres.

Les membres du jury ne doivent entretenir ou avoir entretenu aucune relation professionnelle ou personnelle avec le candidat, ni avoir accompagné le candidat dans sa démarche de validation des acquis de l'expérience

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Cette certification ne figure pas au référentiel des niveaux de prise en charge (NPEC) en vigueur. En attendant que son niveau soit fixé, l'OPCO peut financer un contrat d'apprentissage sur la base d'une valeur d'amorçage (arrêté du 31 août 2022).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2031
Date de dernière délivrance possible	31/08/2034

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42930/